

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

#### Arrêté du 21 avril 2015 portant classement de communes ou parties de communes en zones sèches

NOR : AGRT1509772A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 113-13 à D. 113-17 ;

Vu les arrêtés des 20 février 1974, 18 mars 1975, 28 avril 1976 et 18 janvier 1977 portant délimitation des zones de montagne ;

Vu l'arrêté du 28 avril 1976 portant fixation des critères de délimitation des zones agricoles défavorisées ;

Vu l'arrêté du 28 avril 1977 portant délimitation des zones agricoles défavorisées, modifié par les arrêtés des 3 novembre 1977, 26 juin 1978 et 13 novembre 1978 ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1982 portant délimitation des zones agricoles défavorisées ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 1983 portant classement de communes et parties de communes en zone agricole défavorisée, modifié par l'arrêté du 22 novembre 1984 ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 1984 portant classement de communes et parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1985 portant classement de communes et parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 27 août 1985 portant classement de communes ou parties de communes en zones sèches, modifié par l'arrêté du 12 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 13 mars 1986 portant classement de communes et parties de communes en zones défavorisées, modifié par les arrêtés des 27 juin 1986 et 28 février 1990 ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1986 portant classement de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 26 mars 1987 portant classement de communes et parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 1987 portant classement de communes et parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1990 portant classement de communes et parties de communes en zones défavorisées, modifié par l'arrêté du 28 mai 1997 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 1990 portant classement de communes ou parties de communes en zones agricoles défavorisées ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1997 portant classement de communes ou parties de communes en zone agricole défavorisée de montagne ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 1998 portant classement de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2004 portant classement de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2004 portant classement de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2005 portant classement de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2006 portant classement de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2007 portant classement de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2008 portant classement de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2009 portant classement de communes ou parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2010 portant classement de communes ou parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant classement de communes ou parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2012 portant classement de communes ou parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2013 portant classement de communes ou parties de communes en zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2015 portant classement de communes ou parties de communes en zones défavorisées,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les territoires des communes ou parties de communes dans la zone de montagne, tels qu'ils figurent à l'annexe ci-après, sont classés en zone sèche.

**Art. 2.** – La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 avril 2015.

STÉPHANE LE FOLL

## A N N E X E

### 48. – Département de la Lozère

#### *Arrondissement de Mende*

CANTONS	COMMUNES ou parties de communes
Aumont-Aubrac	Albaret-le-Comtal
Aumont-Aubrac	Arzenc-d'Apcher
Aumont-Aubrac	Aumont-Aubrac
Aumont-Aubrac	Brion
Aumont-Aubrac	Chauchailles
Aumont-Aubrac	Fau-de-Peyre
Aumont-Aubrac	Fournels
Aumont-Aubrac	Javols
Aumont-Aubrac	La Chaze-de-Peyre
Aumont-Aubrac	La Fage-Montivernoux
Aumont-Aubrac	La Fage-Saint-Julien
Aumont-Aubrac	Les Bessons
Aumont-Aubrac	Les Monts-Verts
Aumont-Aubrac	Noalhac
Aumont-Aubrac	Sainte-Colombe-de-Peyre
Aumont-Aubrac	Saint-Juéry
Aumont-Aubrac	Saint-Laurent-de-Veyrès
Aumont-Aubrac	Saint-Sauveur-de-Peyre
Aumont-Aubrac	Termes
Chirac	Gabrias
Grandrieu	Arzenc-de-Randon
Grandrieu	Belvezet
Grandrieu	Chambon-le-Château
Grandrieu	Châteauneuf-de-Randon
Grandrieu	Chaudeyrac
Grandrieu	Grandrieu
Grandrieu	La Panouse
Grandrieu	Laubert
Grandrieu	Le Born

CANTONS	COMMUNES ou parties de communes
Grandrieu	Montbel
Grandrieu	Pelouse
Grandrieu	Pierrefiche
Grandrieu	Saint-Frézal-d'Albuges
Grandrieu	Saint-Jean-la-Fouillouse
Grandrieu	Saint-Paul-le-Froid
Grandrieu	Saint-Sauveur-de-Ginestoux
Grandrieu	Saint-Symphorien
Langogne	Auroux
Langogne	Chastanier
Langogne	Cheyhard-l'Évêque
Langogne	Fontanes
Langogne	Langogne
Langogne	Laval-Atger
Langogne	Luc
Langogne	Naussac
Langogne	Rocles
Langogne	Saint-Bonnet-de-Montauroux
Langogne	Saint-Flour-de-Mercoire
Marvejols	Antrenas
Marvejols	Lachamp
Marvejols	Recoules-de-Fumas
Marvejols	Ribennes
Marvejols	Saint-Léger-de-Peyre
Marvejols	Servières
Saint-Alban-sur-Limagnole	Chastel-Nouvel
Saint-Alban-sur-Limagnole	Chaulhac
Saint-Alban-sur-Limagnole	Estables
Saint-Alban-sur-Limagnole	Fontans
Saint-Alban-sur-Limagnole	Julianges
Saint-Alban-sur-Limagnole	La Villedieu
Saint-Alban-sur-Limagnole	Lajo
Saint-Alban-sur-Limagnole	Le Malzieu-Forain
Saint-Alban-sur-Limagnole	Le Malzieu-Ville
Saint-Alban-sur-Limagnole	Les Laubies
Saint-Alban-sur-Limagnole	Paulhac-en-Margeride
Saint-Alban-sur-Limagnole	Rieutort-de-Randon
Saint-Alban-sur-Limagnole	Saint-Alban-sur-Limagnole

CANTONS	COMMUNES ou parties de communes
Saint-Alban-sur-Limagnole	Saint-Amans
Saint-Alban-sur-Limagnole	Saint-Denis-en-Margeride
Saint-Alban-sur-Limagnole	Sainte-Eulalie
Saint-Alban-sur-Limagnole	Saint-Gal
Saint-Alban-sur-Limagnole	Saint-Léger-du-Malzieu
Saint-Alban-sur-Limagnole	Saint-Privat-du-Fau
Saint-Alban-sur-Limagnole	Serverette
Saint-Chély-d'Apcher	Albaret-Sainte-Marie
Saint-Chély-d'Apcher	Blavignac
Saint-Chély-d'Apcher	Prunières
Saint-Chély-d'Apcher	Rimeize
Saint-Chély-d'Apcher	Saint-Chély-d'Apcher
Saint-Chély-d'Apcher	Saint-Pierre-le-Vieux
Saint-Etienne-du-Valdonnez	Bagnols-les-Bains
Saint-Etienne-du-Valdonnez	Chasseradès
Saint-Etienne-du-Valdonnez	Cubières
Saint-Etienne-du-Valdonnez	Cubiérettes
Saint-Etienne-du-Valdonnez	Le Bleymard
Saint-Etienne-du-Valdonnez	Mas-d'Orcières
Saint-Etienne-du-Valdonnez	Saint-Julien-du-Tournel

## 84. – Département de Vaucluse

*Arrondissement de Carpentras*

CANTONS	COMMUNES ou parties de communes
Mormoiron	Commune de Flassan